



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 31 JANVIER 2013 -**

Etaient présents : M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme CROCE, M. GORGUES, M. LASTECOUCERES, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme DUCOURNEAU, M. RIGOLLET, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mlle CLAVEL, Mlle CORNET, Mlle DUFAURE, M. DUVERGER, M. DESCHAMPS.

Etaient représentés : Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, M. FRANCE, Mme ONG VAN CUNG, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIERA, Mme MARACHE, M. GIRAUD.

Etaient invités : M. LANDI, Mme POULIN, Mme BOURMAUD, Mme GROULT.

M. JOURDAN ouvre la séance à 14H20.

### **I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 25 OCTOBRE 2012, DU 19 DECEMBRE 2012 ET DU 10 JANVIER 2013**

M. JOURDAN n'ayant reçu aucune demande de modification propose de passer au vote :

Votants :	31
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	31

➡ ***Le Conseil Scientifique adopte les procès-verbaux des Conseils Scientifiques du 25 octobre 2012, du 19 décembre 2012 et du 10 janvier 2013.***

### **II - ECOLE DOCTORALE : BILAN ET PERSPECTIVES**

M. LANDI remercie le président de lui permettre d'exposer le bilan et les perspectives de l'Ecole Doctorale, partie intégrante de la politique de la recherche de notre université. Il commente les données statistiques de l'Ecole Doctorale qui comprend trois directeurs et un Conseil de 26 membres dont 5 doctorants élus. Il souligne le fait que le personnel de l'ED effectue un travail remarquable. Il présente ensuite les statuts de l'Ecole Doctorale et signale que 30 ou 35 % des doctorants dispensent des enseignements.

M. LANDI précise qu'avec 628 doctorants l'Ecole Doctorale Montaigne-Humanités, largement pluridisciplinaire, est la plus importante de France. Elle n'est pas seulement une



entité administrative, mais surtout une véritable école et un lieu de formation à la recherche. Il signale que l'offre scientifique de cette année est disponible, grâce à un important travail de communication sur le site internet et par des affiches. Plus de 50 manifestations ont été plus moins directement organisées par l'Ecole Doctorale sous trois formes différentes : les Horizons de la Recherche avec des professeurs invités, le Séminaire interdisciplinaire des doctorants (SID) qui est une manifestation mi formelle mi informelle qui peut déboucher sur une ANR et onze mini journées d'études pluridisciplinaires. Il se félicite de la chance qu'à cette école de pouvoir croiser autant de disciplines. En ce qui concerne les « Ateliers de lectures », des séminaires seront organisés autour de thématiques. On peut regretter que l'offre soit redondante et pas toujours accompagnée d'une assiduité satisfaisante, car il n'y pas d'obligation de suivi par les doctorants. Pourtant, il se dit globalement satisfait des retours, surtout de la part des étudiants de Master.

Mme POULIN souligne le fait que l'Ecole Doctorale est un espace de sociabilité pour les doctorants. Ceux qui veulent en tirer un bénéfice y trouvent toute leur place. Ils sont d'ailleurs à l'origine de la revue « essai » qui est un des résultats de leur implication. Cette revue a déjà publié un premier numéro, un autre va paraître et le troisième est en préparation. Nous avons l'ambition de la publier sur le site « revue.org ». Par contre, on peut encore déplorer la faible présence des enseignants-chercheurs aux manifestations organisées par les doctorants.

M. BEYLOT ajoute que l'Ecole doctorale s'est engagée dans la volonté de reconnaître les activités des doctorants dans le domaine des publications, du suivi des formations et des enseignements avec la mise en place du « complément au diplôme » individualisé. Ce document est rempli en ligne par le doctorant et visé par le directeur de thèse et le directeur de l'Ecole Doctorale. D'autre part, le suivi et l'insertion des doctorants sont également des éléments très importants qui seront pris en compte pour l'évaluation de l'Ecole Doctorale en fin de quinquennal.

Mme GROULT présente l'enquête concernant l'insertion des Docteurs des promotions 2007, 2008 et 2009. Cette enquête régionale a été réalisée au 1<sup>er</sup> décembre, 2 ans après la soutenance de thèse, en partenariat avec l'Observatoire Régional des Parcours Etudiants Aquitains (ORPEA), les universités bordelaises et l'UPPA. Les questionnaires ont été envoyés par mail et par courrier en décembre, puis ils ont fait l'objet de relances téléphoniques entre février et avril. On peut se féliciter d'un bon taux de retour proche de 75 % qui a permis d'obtenir des données fiables. L'étude montre que la population des docteurs de Bordeaux 3 est plus féminine que l'ensemble de ceux de la région. La proportion de docteurs étrangers est légèrement plus importante. Les docteurs de Bordeaux 3 sont légèrement plus âgés et ils mettent un à deux ans de plus à soutenir leur thèse. Ils sont 12 % à obtenir un emploi de MCF et 5 % à occuper un poste de chercheur dans un organisme public. Deux ans après la soutenance de leur thèse, sur le plan régional les chiffres ne montrent pas de différence significative pour les docteurs 2007 et 2009 mais mettent en évidence que la situation de ceux de 2008 est plus défavorable. Si on compare avec les Master 2 recherche, leur taux de chômage est deux fois inférieur et il varie entre 18 et 21 %. Au niveau de l'emploi, sur le plan régional, on note une forme de stabilité avec une fréquence d'emploi de niveau cadre. Par rapport aux Master 2 recherche, ils sont moins précarisés et occupent des emplois supérieurs. Cela s'expliquent par le fait qu'ils sont pour un quart déjà enseignants à leur entrée en thèse. Si l'on s'attache au niveau de rémunération, sur le plan régional, il est inférieur de 175 euros en moyenne pour 2008 et identique en 2007 et 2009. Par rapport au Master 2 recherche, le niveau de rémunération moyen supérieur est de 600 euros et de 500 euros pour le médian supérieur. Enfin, on constate que le taux de rétention régionale est supérieur à la moyenne régionale alors qu'il est identique avec les Master 2 recherche et que la mobilité internationale est comparable au plan régional et inférieur en comparaison avec les Master 2 recherche.



M. GORGUES estime que tous ces éléments sont très intéressants, mais il pense qu'il serait utile de montrer des valeurs absolues plutôt que des pourcentages.

M. LE BLANC, revenant sur la présentation de Monsieur LANDI, propose que le tableau prévisionnel des manifestations scientifiques de l'ED soit présenté en début d'année au Conseil Scientifique. De plus, 3 des SID pourraient s'adosser à nos futurs axes. Il serait bon de veiller à la corrélation des deux pour des raisons financières.

M. LANDI ajoute que les projets ont émergé cette année de façon spontanée. L'année prochaine, un appel à contribution sera lancé en direction de tous les enseignants-chercheurs. Les heures d'enseignement sont prévues dans le service statutaire : un SID correspond à 9 heures TD. Il faudra veiller à ce qu'il y ait toujours plus de SID montés par les doctorants et à favoriser la circulation entre la PSE (Politique Scientifique d'Etablissement) et l'Ecole Doctorale.

M. REVAUGER demande quels sont les emplois, autres qu'enseignants-chercheurs et chercheurs, auxquels accèdent nos docteurs et si ce sont des CDI ou des CDD. Il évoque aussi la situation des étudiants en post-doc qui sont des travailleurs précaires et le taux de 10 % de docteurs au chômage qu'il trouve important.

M. JOURDAN répond, à propos du taux de chômage des docteurs, qu'il est d'accord sur le constat, mais que l'on doit faire la comparaison à âge égal.

Mme GROULT ajoute que sur la précarité le taux diminue au fil des promotions des docteurs.

Mme GOMEZ-VIDAL se dit opposée à toute officialisation d'activités annexes, car la thèse doit primer sur tout. Le complément d'activité est une contrainte qui crée une inégalité entre docteurs.

M. DUVERGER rappelle que le complément au diplôme a fait l'objet de débats vifs et intéressants. Au départ c'était quelque chose d'obligatoire, maintenant le complément est devenu facultatif et ne conditionne pas la soutenance. Il ne pense pas que ce document soit inégalitaire : les futurs chercheurs peuvent montrer leurs capacités de production et s'ils exercent dans le privé, cela donne de la visibilité à un profil complexe.

M. GRANDJEAT revient sur la formation des doctorants et il salue le travail de l'Ecole Doctorale. Il signale un risque de décalage entre l'Ecole Doctorale et les autres lieux d'activités scientifiques. Les enseignants-chercheurs sont de plus en plus occupés par des activités qui risquent de déboucher sur un hyper activisme scientifique. Il faut penser à la possibilité d'articulation entre l'Ecole Doctorale et les équipes de recherches. Il demande si l'Ecole Doctorale ne pourrait pas s'approprier certains colloques des équipes comme par exemple celui de l'équipe CLIMAS sur le catch.

Mme POULIN demande ce que signifie le terme « s'approprier ».

M. GRANDJEAT répond qu'il s'agirait d'en faire un événement de l'Ecole Doctorale en y impliquant les doctorants pour créer des ponts.

M. LANDI rappelle que l'Ecole Doctorale intervient dans des colloques où il y a des doctorants. Il précise que les SID ne sont pas des colloques mais des manifestations moins lourdes.

M. GRANDJEAT précise qu'il pensait plus tôt aux « Horizons de la Recherche ».



### **III - POINT SUR LES MODALITES D'INTEGRATION DES DOCTORANTS DANS LES EQUIPES ET LES PROJETS DE RECHERCHE**

M. DUVERGER remercie l'équipe présidentielle pour l'organisation de ce Conseil Scientifique consacré aux doctorants. Il précise que les doctorants élus du CS ont choisi de développer un thème transversal qui est l'intégration des doctorants. Sur ce thème plusieurs questions doivent être évoquées, les principales étant les suivantes :

- Le financement des thèses : cette année a été exceptionnelle de ce point de vue avec 26 financements, soit 20 % des effectifs. Mais malgré ce nombre exceptionnel, le taux de 20 % montre combien le financement des thèses reste une chose rare en SHS et c'est un des problèmes majeurs à traiter.

- Les frais de mission financés par l'Ecole doctorale et par les équipes : le constat est que ces frais sont couverts de manière très variable en fonction des équipes de recherche et qu'il faudrait harmoniser leur traitement

- L'impression des thèses : le coût élevé de ces impressions est regrettable car il pose problème aux étudiants les plus démunis. Il conviendrait d'envisager une aide.

D'autres questions doivent être aussi soulevées :

- La question des locaux : il faudrait trouver une solution provisoire en attendant l'ouverture de la « Maison de la Recherche » pour que les doctorants aient un lieu de travail à l'université

- Les axes de recherche : dans ce domaine, les doctorants peuvent s'inscrire dans les possibilités de l'Ecole Doctorale ou dans les axes des équipes, mais se pose le problème de leur légitimité et de leur participation au sein des instances des équipes.

- Un dernier point à aborder est relatif à l'insertion professionnelle des docteurs et au lien à développer d'avantage avec le POSIP.

Mlle CORNET rappelle que le même type d'enquête sur l'encadrement des thèses et l'intégration des docteurs avait déjà été réalisé lors du précédent mandat et avait pointé un grand vide structurel. Plus récemment, un questionnaire diffusé au sein des laboratoires de recherche a abouti aux mêmes conclusions : certains manques dans l'intégration et la sociabilité des doctorants, et un fort sentiment et un comportement d'autocensure chez les doctorants en particulier chez ceux qui ne bénéficient pas de financements. Il faudrait tenter d'harmoniser leur prise en charge par une forme de nivellement par le haut.

M. LANDI répond que la question des locaux et de l'encadrement sont essentielles. L'Ecole Doctorale s'occupe des contrats doctoraux, mais on peut aussi mettre en place un Comité des thèses avec l'organisation de mini soutenances. Il faut éviter l'isolement qui est la cause principale d'abandon.

Mlle CORNET ajoute qu'elle est contre toutes formes d'ingérence mais favorable à plus de communication et à une prise de conscience des équipes d'accueil. Elle signale l'exemple du projet de marathon de l'équipe CLARE.

M. JOURDAN signale que la conférence des directeurs d'équipes de recherche est le lieu idéal pour mettre cela en place.

M. PERNOT précise que cela pourrait être inscrit dans la charte.

M. DUVERGER signale que les doctorants n'y sont pas représentés.

M. JOURDAN répond qu'ils pourraient être invités.



M. LE BLANC souhaite revenir sur la question des locaux. Une discussion est en cours pour que la salle dédiée aux doctorants de la MSHA soit aussi accessible aux doctorants des équipes de recherche de Bordeaux 3 installées à la MSHA. D'autre part, les bureaux qui ont été affectés à chaque équipe sont des locaux collectifs, ouverts à tous les membres des équipes, qui peuvent donc accueillir les doctorants.

M. REVAUGER préconise des salles communes qui ne concerneront de fait qu'une fraction des doctorants en raison de leur dispersion géographique.

M. SELVA ajoute qu'il faudrait que chaque équipe de recherche mette à disposition une salle pour ses doctorants.

### **III - EXAMEN DES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LES REVUES EN 2013**

M. PERNOT présente les demandes de financement 2013 pour les revues « *Annales du midi, Bulletin hispanique, Communication organisation, Cahiers d'outre-mer, Lumière, Revue, d'études anciennes, SERBICA* ». Ces demandes ont été examinées par la commission de la recherche qui a émis un avis favorable sur toutes les demandes avec, pour certaines, des recommandations.

Mme GOMEZ-VIDAL commente une des recommandations qui s'applique au Bulletin hispanique, à savoir la nécessité d'avoir au sein de la direction d'une revue un enseignant-chercheur ou un chercheur en activité. Elle regrette que le nom de Mme TAUZIN apparaisse pour la co-direction du Bulletin hispanique alors que celle-ci est déjà directrice de l'Equipe d'Accueil AMERIBER. Elle souhaite que cette question soit débattue plus largement au sein du département Études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes.

M. JOURDAN répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une proposition émanant de la commission recherche.

Mme DUCOURNEAU signale que le déficit du Bulletin hispanique provient du fait que Mme Martins, contractuelle chargée de la réalisation de la revue, est désormais entièrement payée sur les ressources propres de la revue.

Mme GOMEZ-VIDAL ajoute que Mme MARTINS était payée auparavant pour moitié par AMERIBER et pour moitié par le Bulletin Hispanique. AMERIBER ayant mis fin à sa contribution, les modalités de la prise en charge de Madame MARTINS doivent faire l'objet de discussions.

M. PERNOT confirme le fait que cette réflexion devra être menée dans le courant de cette année universitaire.

M. GRANDJEAT signale que le Conseil Scientifique a déjà travaillé l'année dernière sur ce dossier et fait des recommandations.

M. JOURDAN estime qu'il s'agit d'un problème de Ressources Humaines et de gestion du service des Presses Universitaires de Bordeaux. L'affaire sera reprise par une commission qui devra régler le cas de Madame MARTINS.

M. PERNOT signale que la revue « Dynamiques Environnementales » est référencée sur la base de données « Pascal ».



Mme GOMEZ-VIDAL demande à ce que le nom de Mme TAUZIN n'apparaisse pas sur la demande de financement du « Bulletin Hispanique ».

M. JOURDAN répond que le nom sera retiré du tableau. Il propose de passer au vote :

Votants : 32  
Abstention  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 32

➔ **Le Conseil Scientifique adopte les demandes de financement pour les revues en 2013.**

#### **IV - EXAMENS DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS REGION 2013**

M. PERNOT signale que les dossiers sont arrivés très tard et qu'il y en a peu par rapport aux années antérieures.

Il présente les projets « **ADES : identité et performance des filières viticoles, AUSONIUS : les villes têtes de l'Aquitaine, CEMMC : ALFRES : les alliances de la France, IRAMAT : PHYTAGOR étude multiphysique, MICA : ECONUM, technologies numériques, TELEM : ACORSENS anonymisation** ». Il précise que pour SPH le dossier complet n'a pas encore été déposé.

Mme PARNIER rappelle qu'il existe désormais une procédure de réunion commune en vue de recueillir des déclarations d'intention des porteurs de projets, ce qui permet de cadrer les réponses à l'appel d'offres. Il faut sensibiliser les unités au respect des délais pour avoir une vision consolidée des demandes.

M. LE BLANC répond que les délais sont très courts et qu'il y a un problème de faisabilité.

M. PERNOT propose de traiter le dossier de l'UMR ADES à part car Bordeaux 3, bien que participant au projet, n'est pas le porteur principal, et de procéder à deux votes.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur les projets de l'appel à projet région 2013 :

Votants : 31  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 31

➔ **Le Conseil Scientifique adopte les projets de l'appel à projet région 2013.**

M. JOURDAN propose de passer au vote sur le projet de l'appel à projet région 2013 de l'UMR ADES :

Votants : 31  
Abstention : 11  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 20

➤ **Le Conseil Scientifique adopte le projet de l'appel à projets Région 2013 d'ADES.**

M. REVAUGER se demande s'il est opportun de demander autant de post-doc dans les appels à projet Région.

M. PERNOT souhaite que ce débat soit reporté et mis à l'ordre du jour d'un autre Conseil Scientifique.

**V - DEMANDE DE SOUTIEN AUX COLLOQUES AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

M. PERNOT présente les demandes de soutien aux colloques auprès du Conseil régional :

- "Scepticisme et religion" - Isabelle BOUTON-TOUBOULIC (AUSONIUS).
- "L'apocalypse" - Jean-Paul ENGELIBERT (TELEM).
- "Actualité de la recherche en communication des organisations : épigraphie et émergence" - Gino GRAMACCIA (MICA).

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 31  
Abstention : 0  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 31

➤ **Le Conseil Scientifique adopte les demandes de soutien aux colloques**

**VI - POINTS SUR LES PEPS**

M. PERNOT présente à titre d'information le tableau des PEPS (Projets exploratoires, premiers soutiens) qui sera mis en ligne sur le Bureau Virtuel.

Il regrette que les projets PEPS, qui relèvent d'un appel d'offres organisé dans le cadre de l'Idex, ne soient pas validés, ni même ne transitent par les établissements. Il a été demandé cette année aux porteurs de projets d'envoyer leur dossier à la direction de la recherche, mais nous ne sommes pas sûrs d'avoir connaissance de la totalité des projets.

Cinq projets ont été transmis à la direction de la recherche :

- Seuils des savoirs et lieux communs, Mme POULIN, CLARE, MICA, TELEM, SPH.

- La nécropole phénicienne de Tyr, Liban : Approche interdisciplinaire d'une société par le monde des morts, M. PERNOT, IRAMAT, PACEA.

- Manipulation acoustique de la voix pour la prosodie des affects sociaux, M. SHOCHI, CLLE-ERSàB, Labri, IRCAM.

- MédoSites : Valorisation des anthroposites du Médoc, Mme MEYER, EEE, CEMMC, LACES, EPOC.

- Nouvelle application d'un Laser pour l'identification de Matériaux de l'Art Pariétal, M. CHAPOULIE, IRAMAT, PACEA.

Mme PARNIER exprime le même regret vis-à-vis de la procédure qui ne permet pas au CNRS d'avoir une vision sur les projets PEPS.



## **VII - QUESTIONS DIVERSES**

M. REVAUGER intervient au sujet de la future unité de recherche EEE. Il précise qu'il va déposer un projet afin d'obtenir la transformation de l'ex UMR EEE en équipe d'accueil.

M. PERNOT présente une demande de Monsieur Jean-Rémi LAPAIRE. Il s'agit d'une demande de rédaction et de soutenance en anglais pour une doctorante (Mlle Liliya KUCHERUK) qui n'a pu finaliser un accord de cotutelle de thèse. Son travail, rédigé à 80 %, devrait arriver à soutenance au printemps 2013. Le texte, rattaché à l'anglistique, a jusqu'ici été rédigé en anglais, seule langue commune aux deux directeurs eux-mêmes anglicistes. M. LAPAIRE précise qu'un résumé détaillé en français sera fourni par la doctorante.

Mme GOMEZ-VIDAL se dit opposée à la demande de rédaction et de soutenance en anglais.

Monsieur JOURDAN propose de passer au vote :

Votants :	31
Abstention :	12
Blanc/nuls :	0
Contre :	1
Pour :	18

**➔ Le Conseil Scientifique adopte la demande de rédaction d'une thèse en anglais.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H00.

Le Président

Jean-Paul JOURDAN